



# INWEAR

Outre Inwear, IC Companys détient notamment les marques et magasins Cottonfield et Matinique

Cette évaluation de la politique de l'entreprise en matière de transparence, de mise en œuvre et de contrôle des normes de travail se base sur les réponses fournies par l'entreprise au questionnaire de la Clean Clothes Campaign ainsi que sur nos recherches complémentaires.



Nom de l'entreprise	IC Companys A/S
Siège	Copenhague, Danemark
Date de fondation	2001
Propriétaire	Actions
Cotée en bourse	Oui
Chiffre d'affaires	485 Millions €
Bénéfice	15 Millions €
Points de vente	10.800 points de vente dans le monde
Marques propres	Peak Performance, InWear, Tiger of Sweden, Jackpot, Cottonfield, Matinique, Part Two, By Malene Birger, Saint Tropez, Soaked in Luxury and Designers Remix Collection.
Pays de production	Asie (dont Chine), Europe

## CODE DE CONDUITE

Inwear a adopté un code de conduite. Il stipule que lorsque les normes locale et internationale qui fixent les conditions de travail varient, la plus élevée doit prévaloir. L'entreprise n'assume pas la responsabilité de la mise en œuvre de son code de conduite sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement (sous-traitants inclus). L'entreprise s'engage formellement à respecter les droits fondamentaux des travailleurs en accord avec les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT). L'entreprise ne s'engage à garantir que le respect du salaire minimum légal ou du salaire habituellement versé dans le secteur, ce qui ne correspond pas à un salaire minimum vital. Le code de conduite limite le temps de travail à 60 heures par semaine (48 heures plus 12 heures supplémentaires) et stipule que les heures supplémentaires doivent être seulement effectuées de manière occasionnelle et être rémunérées avec un supplément de salaire prévu à cet effet. Le code de conduite requiert des conditions d'hygiène

et de sécurité satisfaisantes sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. L'entreprise n'exige pas explicitement un contrat de travail écrit pour les travailleurs.

## MISE EN ŒUVRE DU CODE DE CONDUITE

Le code de conduite est traduit dans toutes les langues des pays de production. Chaque contrat exige le respect du code de conduite par les fournisseurs et leurs sous-traitants. Rien ne laisse penser que l'entreprise organise ou encourage des formations sur le thème du droit du travail et de la liberté d'association. Selon les informations disponibles, certains lieux d'approvisionnement sont situés dans des pays ou des zones où la liberté d'association n'est pas garantie par la loi. L'entreprise tient compte dans une certaine mesure de l'impact de ses propres pratiques d'approvisionnement. Elle a établi des procédures pour adapter le planning des commandes à la capacité de production de ses fournisseurs, permettant ainsi de prévenir le recours excessif aux heures supplémentaires.

## CONTRÔLE ET VÉRIFICATION

L'entreprise est membre du Business Social Compliance Initiative (BSCI). Inwear n'a pas pu nous procurer d'exemples de mesures correctives prises en cas de découverte de manquement à son code de conduite. L'entreprise ne participe à aucune initiative multipartite de vérification.

## TRANSPARENCE

Inwear a répondu au questionnaire de la Clean Clothes Campaign mais n'a fourni aucun document complémentaire. Le code de conduite de l'entreprise est disponible sur internet, dans ses points de vente ou par d'autres canaux. L'information fournie par Inwear sur les pays de production et sa filière d'approvisionnement ne sont pas complètes. L'entreprise ne publie pas de rapport social concernant ses filières d'approvisionnement. Il n'existe aucun rapport sur la politique sociale de l'entreprise. IC Companys ne fournit aucun résultat d'audit d'usine ni de rapport émanant d'une initiative multipartite.